



APPEL D'OFFRES

AO matériel glace de la FFSG

Introduction

La Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) lance un appel d'offres dans le cadre de ses activités événementielles, auprès d'un prestataire, pour l'ensemble des missions liées à la gestion, l'optimisation et le déploiement du matériel fédéral lié aux événements.

Cet appel d'offres est divisé en trois (3) lots distincts. Les réponses pourront faire apparaître une grille tarifaire des prestations pour chaque lot, de manière indépendante et/ou une proposition intégrant tout ou partie des lots, de manière indivisible (en précisant les tarifs par lots).

Cet appel à projet fera l'objet d'une phase de négociation.

Cet appel d'offre est conditionné à un engagement de trois (3) saisons consécutives (2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026) avec révision annuelle.

Lots :

- Lot 1 : stockage et entretien du matériel glace de la FFSG
- Lot 2 : chargement, transports et déchargement du matériel glace de la FFSG
- Lot 3 : installation, mise en conformité et déploiement du matériel glace de la FFSG

Matériel glace concerné :

- **1 patinoire mobile fédérale incluant :**
 - 1 tapis glacier de 1800m²
 - Sections de rambardes pour environ 166m linéaires
 - 1 Set de raccordement pour deux pistes
 - Matériel pour passer la piste en sentier de 5m X 30m
- **Matériel complémentaire:**
 - 1 écran géant
- **Matériel sports extrêmes incluant:**
 - 1 rampe FFSG H28
 - 1 rampe basse H40
 - 1 rampe FFSG H54
 - 1 rampe haute H70

- 1 rampe montée / descente H70
- 1 rampe croix large H70
- 2 haies
- 14 cylindres en mousse pour matérialisation du circuit et slalom
- Les chariots de transport
- 2 oriflammes FFSG

Lot 1 :

Le lot numéro 1 comprend le stockage du matériel glace présenté, représentant une surface d'environ 300 m². Le lieu devra être sécurisé, accessible et offrir l'ensemble des conditions permettant d'entreposer les marchandises dans l'enceinte.

Celle-ci devra être convenablement aménagée pour le bon déroulement des opérations de manutention et de circulation.

Elle devra comporter, à minima :

- une ou plusieurs aérations, une ventilation permettant le stockage de fluides frigorigènes ;
- une installation électrique aux normes ;
- du matériel de rangement en parfait état : armoires, racks, étagères ;
- des voies de circulation parfaitement dégagées, et ce, pour la libre circulation :
 - des piétons ;
 - des trans-palettes ;
 - des chariots automoteurs.

Il est également attendu une prestation d'entretien et de vérification de l'ensemble du matériel cité afin d'assurer une utilisation, optimale et immédiate, lors des événements FFSG. Un plan de maintenance et d'entretien détaillé devra être proposé pour l'ensemble des équipements.

Les propositions devront faire apparaître un tarif de prestation annuel.

Lot 2 :

Le lot numéro 2 intègre le chargement, le transport et le déchargement de tout ou partie du matériel glace listé.

Le chargement correspond à la prise en charge du matériel concerné, sur le lieu de stockage, et à l'installation de celui-ci, de manière précautionneuse, dans le véhicule chargé de transporter le dit matériel.

Le transport correspond au trajet du véhicule, depuis le lieu de stockage jusqu'au lieu de l'événement FFSG concerné. Le véhicule devra respecter l'ensemble des réglementations requises par l'activité de transporteur.

Le déchargement correspond à la pose du matériel, de manière précautionneuse, dans une zone de stockage temporaire identifiée sur le lieu de l'événement concerné.

Les propositions devront faire apparaître un tarif en fonction de la distance de parcours (km) et de la quantité transportée (m³).

Lot 3 :

Le lot numéro 3 intègre l'installation, la mise en conformité du matériel glace identifié, lors des événements organisés par la FFSG, et son déploiement sur d'autres manifestations.

Afin d'assurer une qualité optimale lors des manifestations FFSG, l'installation et la mise en conformité sera effectuée sous la supervision du responsable « plan de glace » mandaté par la FFSG. Cette prestation devra également être effectuée sur la base du respect des règles pour l'événement concerné et précisé dans le règlement sportif des patinoires.

Dans le cadre d'événements nécessitant l'installation d'une patinoire mobile fédérale, la prestation devra inclure :

- la mise en place d'un liner type bâche PVC fédérale ;
- la mise en place du tapis glacier fédéral ;
- la mise en place de la rambarde fédérale ;
- la réception, la mise en route, ainsi qu'une astreinte technique pour la surfaceuse fédérale ;
- la réception, la mise en route, ainsi qu'une astreinte technique pour la bordureuse fédérale ;
- la mise en place d'un plancher (non fourni)
- la mise en place d'un bassin de rétention (non fourni)
- l'habillage de la rambarde fédérale selon cahier des charges (166m linéaire) (non fourni)
- la mise à disposition (transport, déploiement, gestion, approvisionnement) de surfaceuses supplémentaires (non fourni)
- la mise à disposition d'un groupe froid de secours d'une puissance minimale de 400kwh et compatible avec le matériel fédéral (non fourni)
- le transport, le déploiement, la gestion, l'approvisionnement de groupes électrogènes, correspondant aux besoins supplémentaires production de froid, scéniques, ou divers matériels, selon le cahier des charges spécifique de l'événement (non fourni)
- le transport, le déploiement, la gestion, l'approvisionnement électrique et combustibles de fosses à neiges mobiles (non fourni)
- la présence à l'occasion des réunions techniques avec les gestionnaires d'équipements et prise de connaissance du cahier des charges ;

Dans le cadre des manifestations ayant lieu au sein d'une patinoire existant, la prestation devra inclure :

- l'opération de modularité des protections vitrées (si nécessaire)
- l'opérations de modularité des rambardes supplémentaires (type bancs des joueurs et table de marque si nécessaire)
- l'opération de cover totale ou partielle (selon site, proposer un prix au m2)
- la présence à l'occasion des réunions techniques avec les gestionnaires d'équipements et prise de connaissance du cahier des charges ;

Pour ces opérations, le prestataire fera son affaire du matériel supplémentaire nécessaire type fenwick, tire-palettes, ventouses, pinces, chariots, et autres véhicules.

Pour l'ensemble de ce lot, les propositions devront faire apparaître un tarif de prestation par événement, selon la distinction faite entre installation de patinoire mobile fédérale ou non.

Par ailleurs, dans des objectifs de promotion et de développement de ses disciplines, la FFSG entend déployer le matériel précité pour d'autres manifestations que les compétitions nationales ou internationales.

Les réponses devront donc faire apparaître des propositions commerciales pour l'optimisation de ce matériel glace en dehors de sa mobilisation à l'occasion des manifestations FFSG. Les réponses devront faire apparaître un business plan pour ce déploiement.